



Bureau de normalisation
du Québec

Le BNQ est membre du Système
national de normes (SNN).

ANNEXE AU CERTIFICAT

LES FERMES BELVACHE INC.

Page 1 de 1

235, chemin de la Plaine
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01 Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 10.0

Numéro du certificat : **3421**
Date de délivrance : **2024-11-19**
Date d'expiration : **2025-11-30**

Guides applicables au présent certificat

Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

| | |
|---------------------------|--|
| Site de production | 235, chemin de la Plaine, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0 |
|---------------------------|--|

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE

| Date | Description de la modification |
|------------|--|
| 2018-11-14 | Délivrance du certificat. |
| 2019-11-01 | Renouvellement du certificat. |
| 2020-11-10 | Ajout de la récolte de carottes. Retrait de la production de betteraves. Retrait de « à l'exclusion de l'entreposage ». Renouvellement du certificat. |
| 2021-07-16 | Ajout de la production de brocolis et de choux-fleurs (à l'exclusion de la récolte). |
| 2021-11-22 | Renouvellement du certificat. |
| 2022-11-02 | Renouvellement du certificat. |
| 2023-11-24 | Retrait de la production de brocolis et de choux-fleurs (à l'exclusion de la récolte) de la portée. Renouvellement du certificat. |
| 2024-11-19 | Renouvellement du certificat. |

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT.